

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil d'administration de  
l'Institut polytechnique de Grenoble  
Séance ordinaire du mercredi 11 octobre 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le mercredi 11 octobre 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 21 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20231002

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu l'article 1 du règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

**Convention de transfert du patrimoine de Grenoble IAE – INP, UGA et Polytech Grenoble – INP, UGA**

Le conseil d'administration approuve la convention du transfert de patrimoine de l'université Grenoble Alpes à l'Institut polytechnique de Grenoble au 1<sup>er</sup> janvier 2024, tel qu'annexée ci-dessous.

*Nombre de présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 8  
Total présents et représentés : 21  
Nombre de votants : 21  
Nombre d'abstentions : 0  
Total des suffrages exprimés : 21*

*Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre de voix favorables : 21*

*X à l'unanimité des suffrages exprimés  
 à la majorité des suffrages exprimés*

**Grenoble INP - UGA**  
Institut polytechnique  
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet  
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00  
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

[www.grenoble-inp.fr](http://www.grenoble-inp.fr)

Yves MARECHAL  
Vice-président du conseil d'administration  
**Yves MARECHAL**  
Vice-président  
du Conseil d'Administration  
Institut polytechnique de Grenoble

Transmis au Rectorat le 12 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Accord relatif au transfert d'affectation des bâtiments IAE et Polytech à Grenoble INP - UGA

**Entre :**

**L'Institut polytechnique de Grenoble**, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, grand établissement au sens du code de l'éducation, dont le siège est situé au 46 avenue Félix Viallet 38031 Grenoble cedex 01, représenté par son administrateur général, **Monsieur Pierre Benech**,

N° SIRET : 193.819.125.000.17, code APE 8542Z,

Ci-dessous désigné « **Grenoble INP - UGA** »

**D'une part,**

**Et :**

**L'Université Grenoble Alpes**, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, située au 621 avenue centrale – Domaine universitaire 38401 Saint-Martin-d'Hères, représentée par **Monsieur Yassine Lakhnech, Président**,

N° SIRET : 130 021 397 00018,

Ci-dessous désignée « **UGA** »

**D'autre part,**

**Ci-après désignées conjointement « les Parties » ou individuellement « la Partie ».**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu l'ordonnance n° 2018-131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*

*Vu le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble,*

*Vu le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts*

## Préambule

L'Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental UGA a été créé par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 susvisé.

Les règles de gouvernance entre les établissements d'enseignement supérieur du site grenoblois ont dès lors été modifiées. L'UGA assure désormais l'ensemble des activités auparavant confiées à l'université Grenoble Alpes et à la Communauté Université Grenoble Alpes.

Selon l'article 1 du décret susmentionné, l'article 1-1 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble et l'article 8 des statuts de l'UGA, Grenoble INP - UGA est désormais un établissement-composante de l'UGA.

L'article 9 des statuts de l'UGA précise que les établissements-composantes « conservent leur personnalité morale et leurs prérogatives telles que définies dans le décret qui les institue ». Les droits et obligations affectés par l'Université Grenoble Alpes à l'école polytechnique universitaire et à l'école supérieure des affaires sont transférés à l'Institut polytechnique de Grenoble.

Les biens mobiliers et autres moyens nécessaires à l'exercice de la mission de service public de ces écoles internes sont transférés à l'Institut polytechnique de Grenoble. Un processus de transfert progressif, a été mis en œuvre à compter de septembre 2020.

- A compter du 1er janvier 2020 :
  - o Signature d'une convention de gestion RH plaçant les personnels sous l'autorité fonctionnelle de Grenoble INP - UGA. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2023 afin de prolonger les modalités de gestion RH jusqu'au 1er janvier 2024
  - o Transfert de la gestion de la scolarité des étudiants à Grenoble INP - UGA
- A compter du 1er janvier 2021 : transfert de la gestion des ressources propres de Grenoble IAE et de Polytech Grenoble.
- A compter du 1er janvier 2022 : transfert des activités pédagogiques formation tout au long de la vie et VAE.
- A compter du 1er septembre 2023 : transfert des activités formations en apprentissage ou contrat de professionnalisation.

## Article 1<sup>er</sup> : Objet

Le présent accord a pour objet de fixer les principes selon lesquels l'Université Grenoble Alpes et Grenoble INP s'engagent dans une procédure de transfert d'affectation concernant le patrimoine immobilier et mobilier des bâtiments Polytech (CHORUS n°337330) sis 28 Avenue Benoit-Frachon à Saint-Martin-d'Hères, et Institut d'Administration des Entreprises – IAE (CHORUS n°439901) sis 525 avenue Centrale à Saint-Martin-d'Hères.

Les deux établissements conviennent de mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires auprès des services de l'Etat pour permettre le transfert d'affectation de ces deux bâtiments.

## Article 2 : Date de prise d'effet

Il est convenu que le transfert du patrimoine immobilier et mobilier prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## Article 3 : Obligations des Parties

Les deux parties conviennent de lancer la procédure de transfert d'affectation des biens à Grenoble INP – UGA, à compter de septembre 2023 (notamment l'état des lieux matériel et comptable, les évaluations par la Direction Immobilière de l'Etat).

Cependant ce transfert d'affectation ne prendra effet qu'aux conditions suivantes :

- Grenoble INP – UGA ne pourra pas demander la dévolution du patrimoine correspondant à l'IAE et Polytech à son profit sans l'accord exprès de l'UGA.
- Grenoble INP – UGA ne pourra pas céder les biens immobiliers issus de ce transfert ou changer leur utilité sans l'accord exprès de l'UGA.

Les modalités concrètes du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2025 feront l'objet d'une convention dédiée.

#### **Article 4 : Avenant**

L'Accord ne peut être modifié que par avenant signé entre les Parties.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de l'Accord initial, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause l'objet de l'Accord défini à l'article 1<sup>er</sup>. Étant attaché à l'Accord, tout avenant sera conclu selon les mêmes formes que l'Accord initial.

#### **Article 5 : Règlement des litiges**

Les Parties s'efforcent de résoudre à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation, la validité et/ou l'exécution de l'Accord.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les tribunaux de Grenoble.

#### **Article 6 : Documents contractuels**

L'Accord et ses annexes constituent un ensemble contractuel unique.

Toute référence à l'Accord inclut ses annexes qui ont la même valeur contractuelle que les stipulations comprises dans le corps de l'Accord.

Accord établi en 2 exemplaires originaux.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le

Pour l'Université Grenoble Alpes,  
Le Président

Monsieur Yassine LAKHNECH

Pour Grenoble INP,  
L'Administrateur général

Monsieur Pierre BENECH



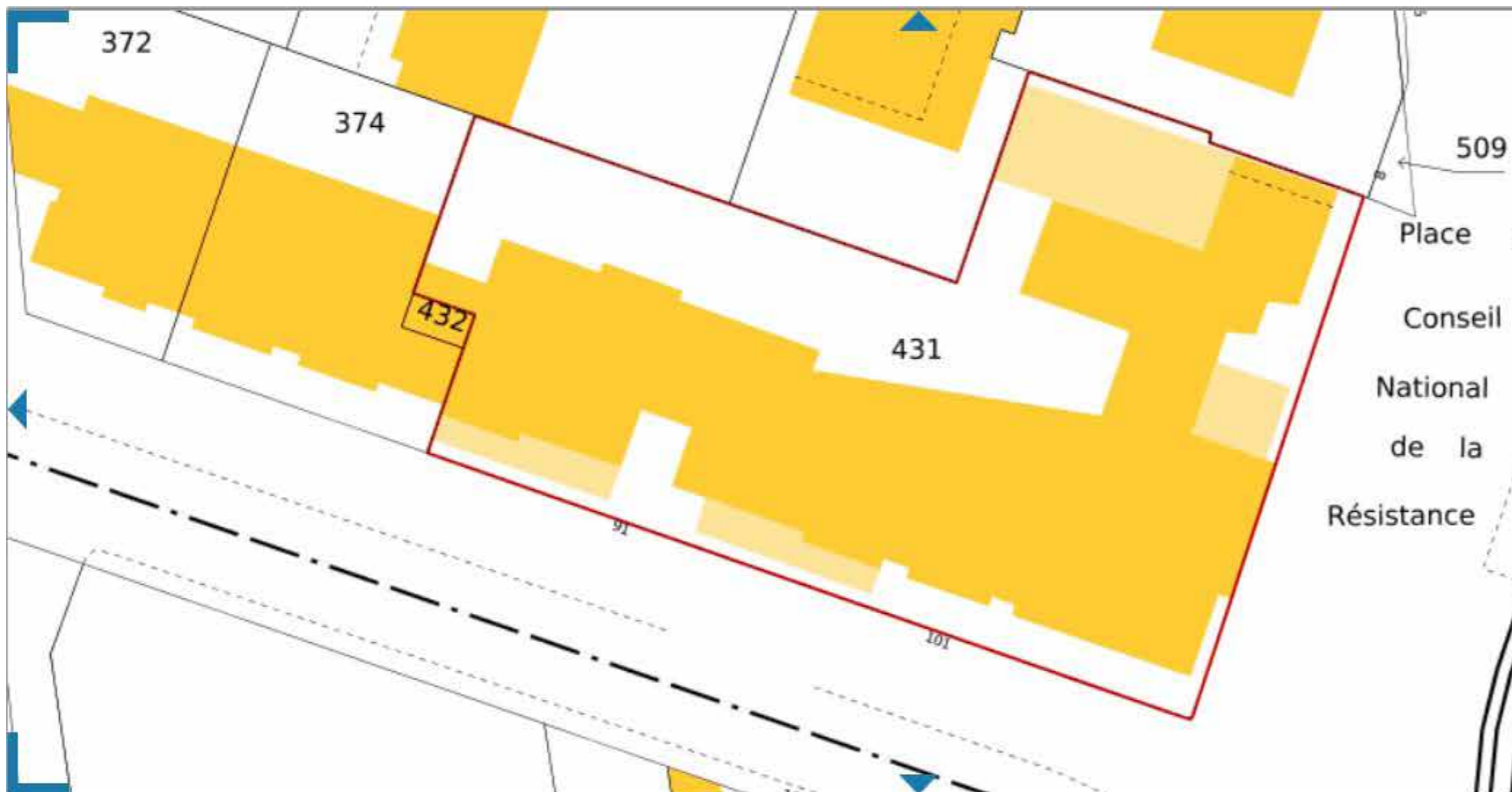
# ANNEXE: PATRIMOINE BATI

POLYTECH Grenoble

École polytechnique UGA

14 Place du Conseil National de la Résistance,  
38400 Saint-Martin-d'Hères

Surface: SDP **8226** m<sup>2</sup> / R+3 / Construction **1996**



> Coordonnées en projection : RGF93CC45 X=1916245.58 , Y=4224177.54  
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (45° 11' 4" N - 5° 45' 7" E) - Latitude = 45.184520 N - Longitude = 5.752199 E

► Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection.

## Informations littérales relatives à une parcelle

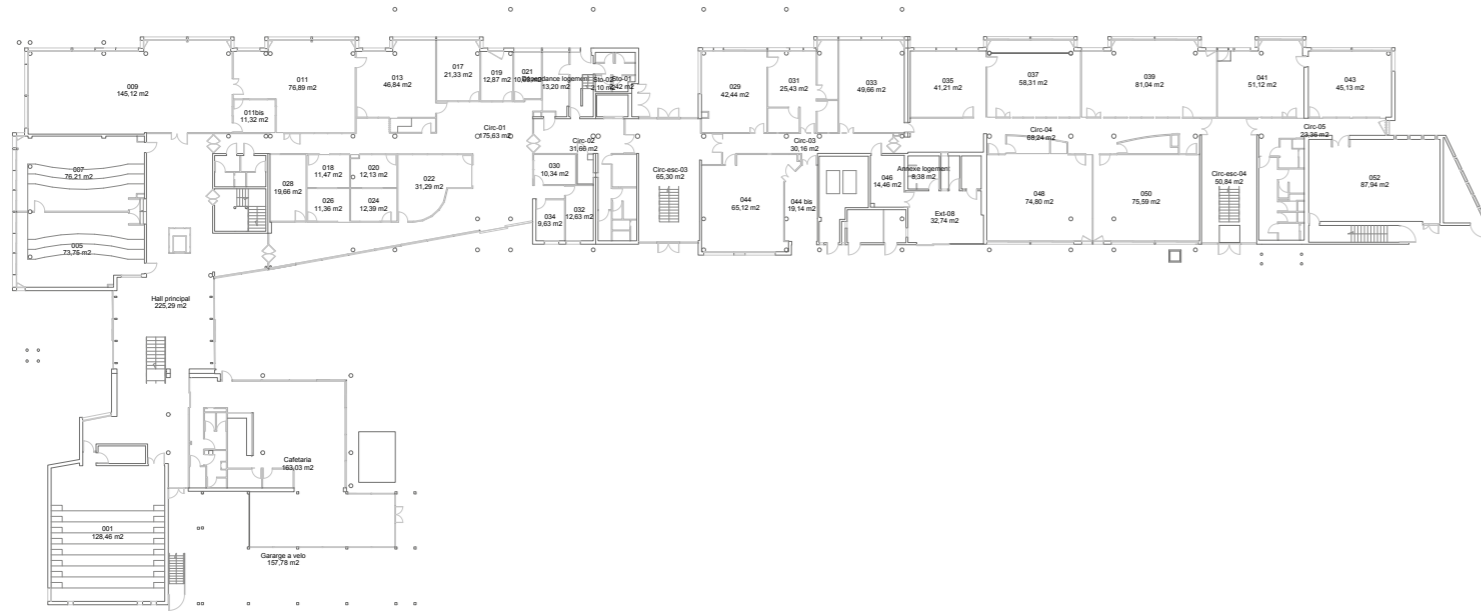
Références cadastrales de la parcelle  
Contenance cadastrale de la parcelle  
Adresse de la parcelle

**000 BN 431**  
**3 675 mètre carré**  
**101 AV AMBROISE CROIZAT**  
**38400 SAINT-MARTIN-D'HERES**

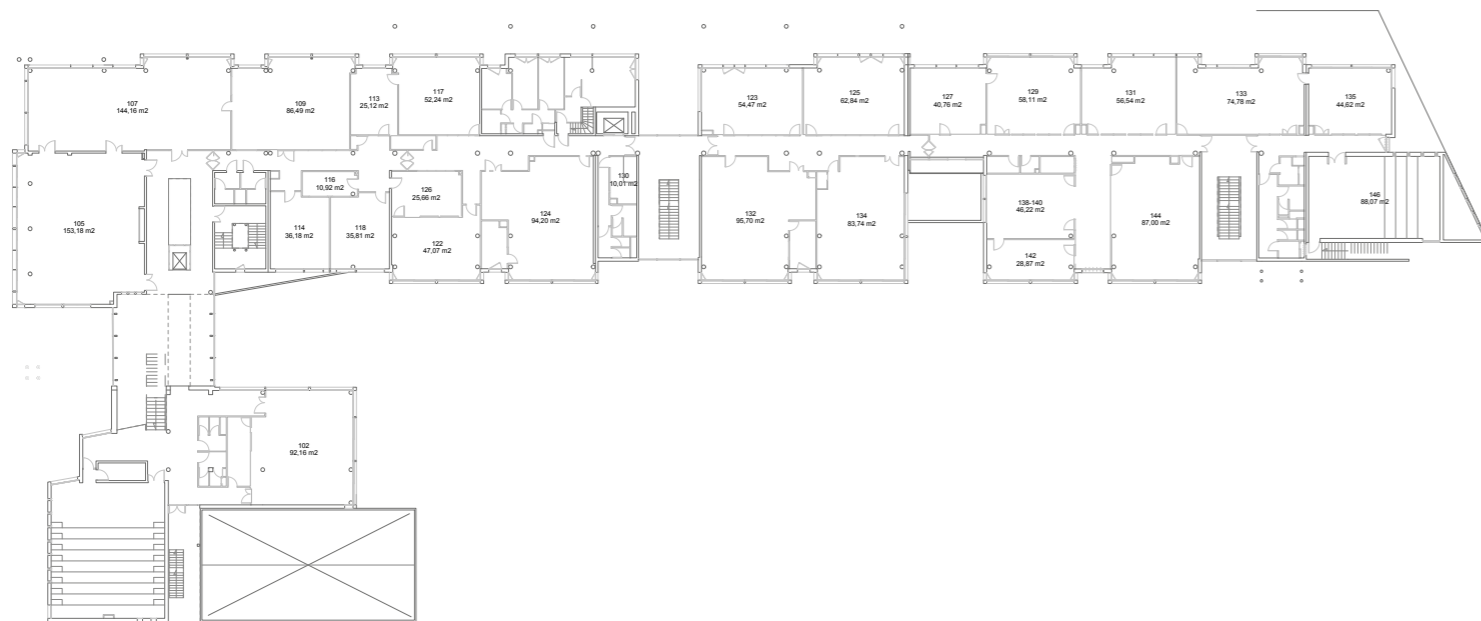


# ANNEXE: PATRIMOINE BATI

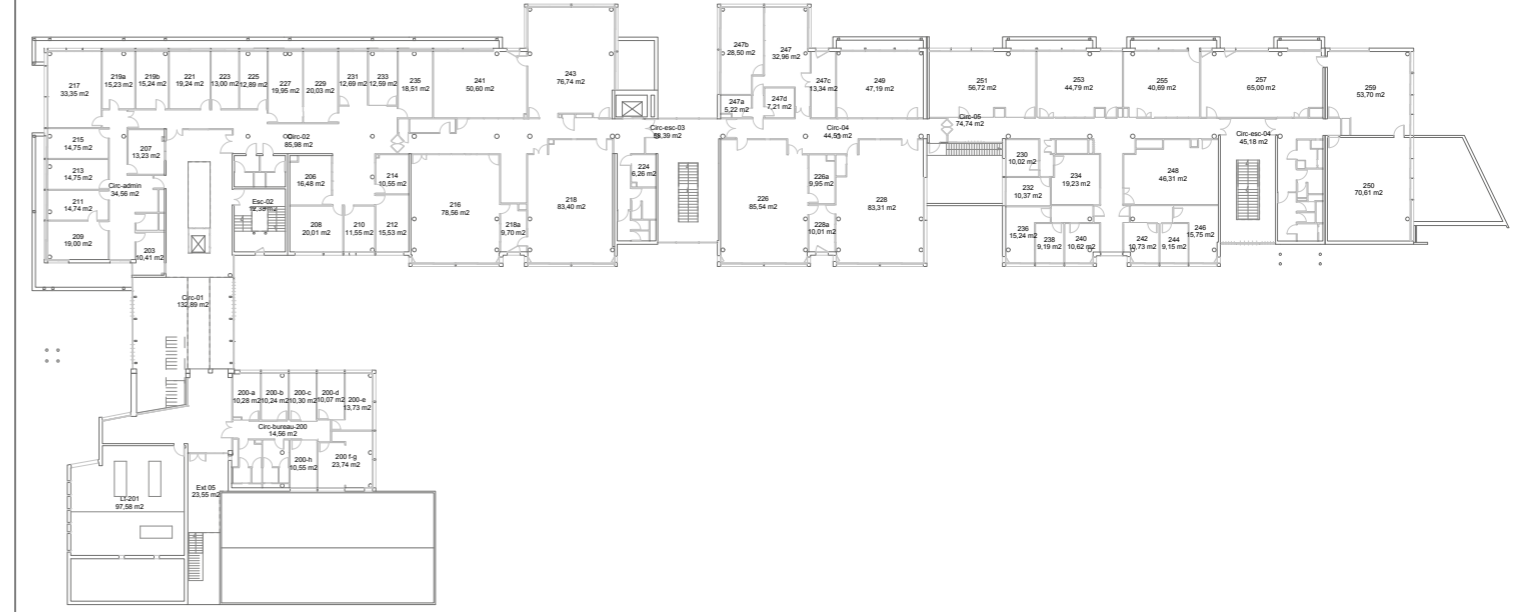
## POLYTECH Grenoble: PLANS



Echelle: libre		10.00 m	Nom Fichier: POLYTECH	Date Impression: 14/06/2023
Bâtiment: Polytech 28 Avenue Benoit-Frachon 38400 St Martin d'Hères				
Plan Numéro	00- RDC - 000			



Echelle: libre		10.00 m	Nom Fichier: POLYTECH	Date Impression: 14/06/2023
Bâtiment: Polytech 28 Avenue Benoit-Frachon 38400 St Martin d'Hères				
Plan Numéro	01- Niveau 1 - 001			



Echelle: libre		10.00 m	Nom Fichier: POLYTECH	Date Impression: 14/06/2023
Bâtiment: Polytech 28 Avenue Benoit-Frachon 38400 St Martin d'Hères				
Plan Numéro	02- Niveau 2 - 002			



Echelle: libre		10.00 m	Nom Fichier: POLYTECH	Date Impression: 14/06/2023
Bâtiment: Polytech 28 Avenue Benoit-Frachon 38400 St Martin d'Hères				
Plan Numéro	03- Niveau 3 - 003			



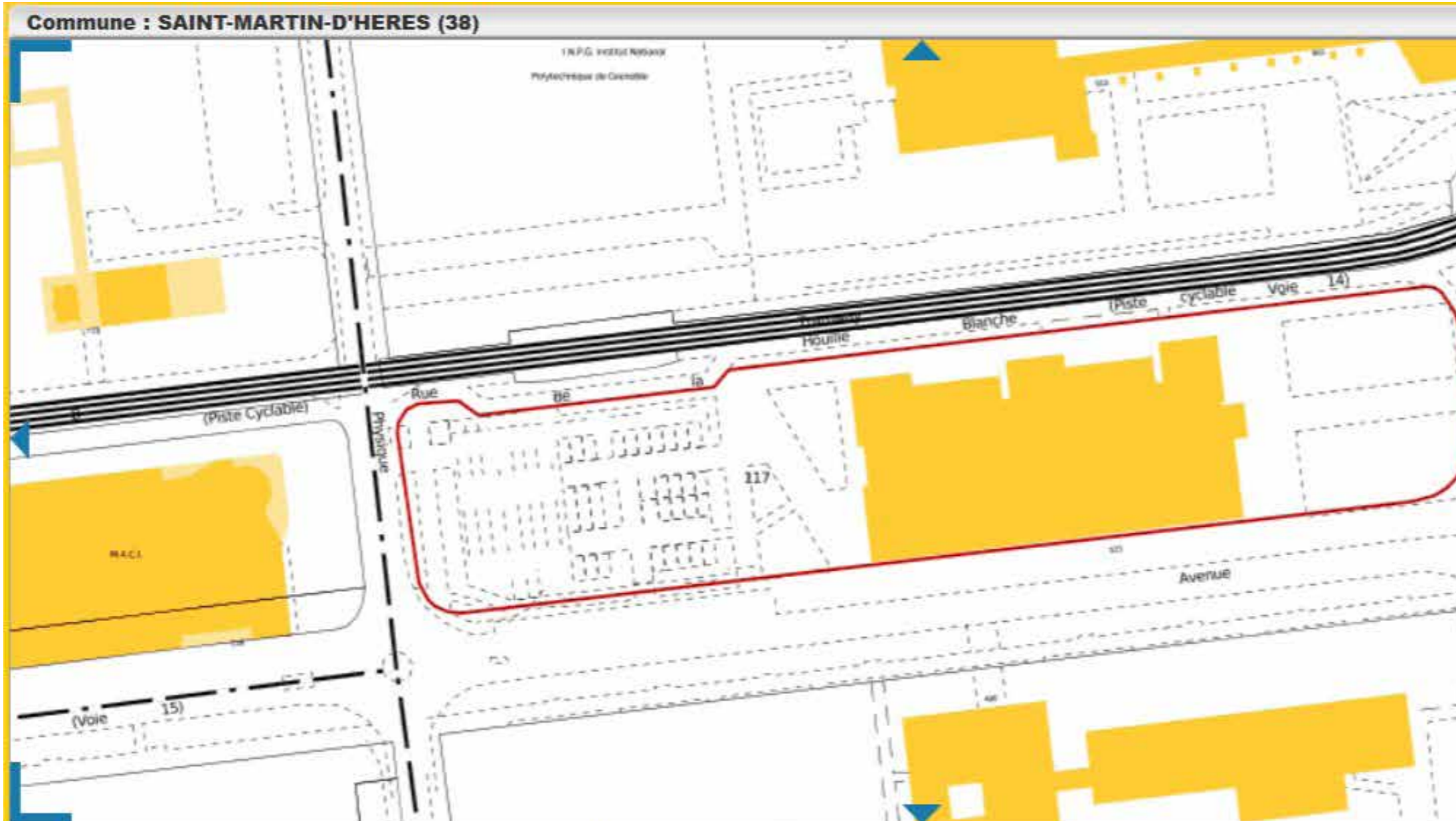
# ANNEXE: PATRIMOINE BATI

Grenoble IAE Institut d'administration des entreprises

Domaine Universitaire, 525 Av. Centrale,

38400 Saint-Martin-d'Hères

Surface: SDP **6183** m<sup>2</sup> / R+3 /Construction **1996**



> Coordonnées en projection : RGF93CC45 X=1917059.19 ; Y=4225052.89  
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (45° 11' 31" N - 5° 45' 46" E) - Latitude = 45.192143 N - Longitude = 5.762926 E  
▶ Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection.

## Informations littérales relatives à une parcelle

Références cadastrales de la parcelle  
Contenance cadastrale de la parcelle  
Adresse de la parcelle

**000 AD 117**  
**8 949** mètre carré  
**525 AV CENTRALE**  
**38400 SAINT-MARTIN-D'HERES**





# ANNEXE: PATRIMOINE BATI

## Grenoble IAE : PLANS

